

Stratégie d’audit standard – Banque dépositaire au sens de la LPCC

Annexe 9 à la Circ.-FINMA 13/3; version du 20 juin 2018; applicable dès le 1 janvier 2019

Institut, domicile :
Catégorie de surveillance :
Société d’audit :
Révisieur responsable :
Année d’audit :

Audit de base

Audit de base			Dernières interventions		Risque net	Intervention actuelle / planifiée				Justification de la stratégie d'audit par société d'audit
Domaines d’audit	Champs d’audit	Etendue d’audit / périodicité selon la stratégie d’audit standard	Indication de l’année ayant fait l’objet de la dernière intervention avec l’étendue "audit"	Indication de l’année ayant fait l’objet de la dernière intervention avec l’étendue "revue critique"		Audit / Revue critique / Néant	en application de la stratégie d’audit standard (cocher)	stratégie d’audit adaptée en fonction du risque (cocher)	stratégie d’audit adaptée en fonction d’autres motifs (cocher)	
Gouvernance de la fonction de banque dépositaire	Indépendance de la banque dépositaire par rapport à la direction de fonds/SICAV	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
	Révision interne (1)	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
Organisation interne(1)	Organisation interne et contrôle interne	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
	Obligations d’annonce	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
Devoirs spéciaux	Garde de la fortune collective ainsi que gestion des sûretés	Intervention tous les 2 ans, alternance revue critique - audit								
	Emission et le rachat des parts	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
	Gestion du trafic de paiements	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
Tâches de contrôle	Calcul de la valeur nette d’inventaire ainsi que du prix d’émission et de rachat des parts	Intervention tous les 2 ans, alternance revue critique - audit								
	Décisions de placement									
	Affectation du bénéfice	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
Obligations spéciales	Prêts de valeurs mobilières (2)	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
	Opérations de pension (2)	Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								

(1) Adaptée à l'exécution des tâches de banque dépositaire
(2) Si des opérations de prêts de valeurs mobilières et/ou opération de mise ou de prise en pension sont autorisées.

Intervention de la FINMA pour l'audit de base

Domaines d'audit	Spécifications pour champs et points d'audit	Justification de l'intervention	Etendue d'audit

Confirmation FINMA de la stratégie d'audit

Audits supplémentaires

Domaines d'audit	Spécifications pour champs et points d'audit	Bases juridiques	Etendue d'audit
Déterminés au cas par cas			